

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 489

6 mars 2009

SOMMAIRE

3M Global Capital S.à r.l.	23472	ITSS Luxembourg S.A.	23467
«AI + S. à r.l.»	23464	Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.	23462
Anine	23432	Kim International S.A.	23429
Arconas Luxembourg S.à r.l.	23465	Les Bierts	23431
Bero S.A.	23430	March Fund	23453
Birdie S.A.	23435	March Fund II	23452
Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l.	23470	Marshall Mont eagle Holdings	23427
BM Microtech International S.à r.l.	23451	Méridel Holding	23436
Bonas Société Immobilière S.A.	23427	Micheline Invest	23429
Bonus Fonds DivDAX® 04/2015	23452	Modelo 1a S.A.	23466
Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 04/2015	23453	Modelo 1a S.A.	23467
Buxus S.A.	23435	Nordea 1 SICAV	23434
CB Luxembourg S.A.	23465	Nordea Fund of Funds, SICAV	23436
Centrale de Communications Luxem- bourg S.A.	23445	Nummus S.à r.l.	23454
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	23468	Nurun Wahid S.à r.l.	23470
Columbus S.à r.l.	23468	Overland	23471
Conafex Holdings	23427	Planetarium Fund	23436
Conafex Holdings	23428	Rolling Bonus DivDAX® 2SI	23451
CONREN Fortune	23433	Rolling Bonus DJ EURO STOXX 50® 2SI	23452
Coriandre	23430	Rolling Protect 3SI DJ EURO STOXX 50®	23450
db PrivatMandat Comfort	23433	Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l.	23463
Debafin S.A.	23451	Sea-Invest Afrique S.A.	23464
Dice Music	23451	S.G.S. Invest S.A.	23470
DSI Investment S.à r.l.	23466	Soxipa Holding S.A.	23429
DWS FlexPension	23434	Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A.	23471
EMPA Holding S.A.	23451	Targa S.A.	23472
Endherma S.A.	23432	Uni-Deff Sicav	23431
Financial Mathematics S.A.	23437	UniFavorit	23461
Finesti S.A.	23445	UniFavorit	23461
Fintinvest A.G.	23430	UniGarant: Best of EurAsia (2010)	23443
FT Global	23463	UniGarant: Best of EurAsia (2010)	23444
Helen Holdings S.A., SPF	23433	UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011)	23462
HRS Asset Management S.à r.l.	23438		
International Metals S.A.	23432		

UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011)	23462	UniGarantPlus: Europa (2011)	23444
UniGarant: Global Titans 50 (2011) II	23461	UniGarantPlus: Europa (2011)	23444
UniGarant: Global Titans 50 (2011) II	23462	UniMoneyMarket: EURO 2	23463
UniGarantPlus: Best of World (2010)	23437	UniMoneyMarket: EURO 2	23463
UniGarantPlus: Best of World (2010)	23437	Vespucci Finance S.à r.l.	23468
UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) ..	23454	Vespucci Investments S.à r.l.	23469
UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) ..	23454	Vespucci Sub Finance S.à r.l.	23469
UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II	23460	Vingt-Quatre Investissements S.A.	23471
UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II	23461	Wentworth S.A.	23471
UniGarantPlus: Europa (2010)	23444	WGZ Portfolio	23453
UniGarantPlus: Europa (2010)	23445	WGZ Portfolio: EURO Zins	23453
		Wind Acquisition Finance II S.A.	23464

Bonas Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.240.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2009 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024348/696/17.

Conafex Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

Notice is hereby given of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, at 10:00 a.m. (CET) on Friday 20 March 2009 to consider the following resolutions which will be proposed as Ordinary Resolutions:

Agenda:

1. That, subject to and conditional upon each of the other resolutions set out in the notice convening this Extraordinary Meeting having been passed, application will be made to the JSE Limited to suspend the listing of Conafex with effect from the commencement of trade on Monday 30 March 2009 and that such listing be terminated with effect from the commencement of trade on Thursday 9 April 2009.
2. That, subject to and conditional upon each of the other resolutions set out in the notice convening this Extraordinary Meeting having been passed, the company or any of its subsidiaries, are hereby authorised in terms of the Articles of Association, to acquire shares issued by the company upon such terms and conditions as stipulated in terms of the Offer, subject to the provisions of the Listings Requirements of the JSE and subject to the provisions of the Law.
3. That, subject to and conditional upon each of the other resolutions set out in the notice convening this Extraordinary Meeting having been passed, the directors of Conafex be and are hereby authorised to do all such things and sign all such documents and take all such actions as they consider necessary to implement the resolutions set out in this notice of general meeting.

By order of the board.

City Group P.L.C.
Group Secretaries

Référence de publication: 2009029440/631/28.

Marshall Monteagle Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.600.

NOTICE is hereby given that the twenty-sixth

ANNUAL GENERAL MEETING

of Marshall Monteagle Holdings Société Anonyme ("the Company") will be held at its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on Friday 27th March 2009 at 4.00 p.m. for the following purposes:

Agenda:

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for the year ended 30th September 2008.
2. To receive and adopt the Balance Sheet of the Company at 30th September 2008 and the Income Statement for the year ended on that date.
3. To receive and adopt the Consolidated Balance Sheet of the Group at 30th September 2008 and the Consolidated Income Statement for the year ended on that date.
4. To consider and approve an appropriation of profits.
5. To grant discharge to the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors, in respect of the execution of their mandates to 27th March 2009.
6. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors expiring at the conclusion of the next annual general meeting in 2010.

Special Business

7. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of US\$1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
 - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
 - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 15% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
 - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

By order of the Board.

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2009029438/631/38.

Conafex Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

NOTICE is hereby given that the twenty-seventh

ANNUAL GENERAL MEETING

of Conafex Holdings Société Anonyme will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on Friday 27th March 2009 at 3.30 p.m. for the following purposes:

Agenda:

1. To receive and adopt the reports of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for the year ended 30th September 2008.
2. To receive and adopt the Balance Sheet of the Company at 30th September 2008 and the Income Statement for the year ended on that date.
3. To receive and adopt the Consolidated Balance Sheet of the Group at 30th September 2008 and the Consolidated Income Statement for the year ended on that date.
4. To grant discharge to the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors in respect of the execution of their mandates to 27th March 2009.
5. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Independent Auditors and Statutory Auditors for a new term of one year ending at the next Annual General Meeting to be held in 2010

SPECIAL BUSINESS

6. To give, in terms of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Limited, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of US\$1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
 - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;

- that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
- that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the directors.

By order of the Board.

CITY GROUP P.L.C.
Group Secretaries

Référence de publication: 2009029439/631/38.

Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 25 mars 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029660/1023/16.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029661/833/18.

Kim International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 25. März 2009 um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2008.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2008, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2008.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2009029662/1023/17.

Fintinvest A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.446.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 24 mars 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029663/1023/17.

Coriandre, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.764.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2009 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029664/755/15.

Bero S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.413.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029667/833/18.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'"Assemblée") de UNI-DEFF SICAV (la "Société"), Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 1^{er} avril 2009 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029670/755/27.

Les Bierts, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2009 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,

5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029665/833/19.

Anine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 59.196.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 27 mars 2009 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009029669/833/18.

Endherma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mars 2009 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009018164/755/19.

International Metals S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 5.907.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui devrait se tenir au siège social de la société, le 17 mars 2009 à 10:00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Submission and approval of the liquidator's report
2. Submission and approval of the Auditor's report
3. Submission and approval of the balance sheet and the profit and loss statement for the year ended December 31st, 2007

4. Allocation of the result
5. Discharge to the Auditor
6. Statutory election
7. Miscellaneous

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2009021581/799/19.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mars 2009* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009022369/755/18.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum *18. März 2009* um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im Februar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009022377/1999/25.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Die Anteilhaber der SICAV db PrivatMandat Comfort werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 16. März 2009 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2008.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. März 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Februar 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009023148/1352/27.

DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Die Anteilhaber der SICAV DWS FlexPension werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 16. März 2009 um 12.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2008.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. März 2009 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im Februar 2009.

"Die Gesellschaft".

Référence de publication: 2009023150/1352/26.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea 1, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on 16 March 2009 at 11.00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2008;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2008;
5. Election of the Directors and the Auditor;
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2009, 17.00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2009, 17.00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009023166/755/28.

Birdie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2009 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023159/755/15.

Buxus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.918.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2009 à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023162/755/15.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *16 mars 2009 2008* à 11.00 heures dans les bureaux de RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Variations des Actifs Nets au 31 décembre 2008;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Questions diverses.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs auprès de leur agent payeur tel que mentionné dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023180/584/21.

Méridel Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.169.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MERIDEL HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, *17 mars 2009* à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009024562/750/15.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea Fund of Funds, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on *16 March 2009* at 14.00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2008.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2008.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2009, 17.00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2009, 17.00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2009023169/755/27.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 16 mars 2009 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009023185/833/18.

UniGarantPlus: Best of World (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Best of World (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014078/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06610. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarantPlus: Best of World (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Best of World (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009014079/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06607. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 144.344.

—
STATUTES

In the year two thousand eight on the nineteenth day of December

Before Us Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

1. HEROSZ ZRT, a Hungarian public limited company, with a registered office at Hidépitö utca. 1-12, 1095, Budapest, Hungary,

2. Mr. Andras GERENCSEK, Hungarian citizen, residing at 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hungary,

3. Ms. Anna Ilona GERENCSEK, Hungarian citizen, residing at 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hungary,

here represented by Mr. Giovanni LA FORGIA, Account Manager, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal dated November 30th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "HRS Asset Management S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All shares have been subscribed as follows:

HEROSZ ZRT	250 shares
Andras GERENCSEK	125 shares
Anna Ilona GERENCSEK	125 shares
Total	500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1.500.-EUR)

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers:

Mr. Jean-Francois PELLET, born on June 13, 1950 in Paris, professionally residing at 4, Bartok Béla, H-1111, Budapest, Hungary;

Mr. Andras GERENCSEK, born on May 24, 1982 in Budapest, residing at 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hungary;

- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. HEROSZ ZRT, une société à responsabilité limitée de droit hongrois, avec siège social à Hidépitö utca. 1-12, 1095, Budapest, Hongrie,
2. Monsieur Andras GERENCSEK, citoyen hongrois, demeurant à 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hongrie,
3. Madame Anna Ilona GERENCSEK, citoyenne hongroise, demeurant à 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hongrie,

ici représentés par Giovanni LA FORGIA, Account Manager, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé datées du 30 novembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "HRS Asset Management S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HEROSZ ZRT	250 parts sociales
Andras GERENCSER	125 parts sociales
Anna Ilona GERENCSER	125 parts sociales
Total	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Monsieur Jean-François PELLET, né le 13 juin 1950 à Paris, demeurant professionnellement à 4, Bartok Béla, H-1111, Budapest, Hongrie;

Monsieur Andras GERENCSER, né le 24 mai 1982 à Budapest, demeurant à 1-7 Edvi Illés utca, 1121 Budapest, Hongrie.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 2008. MER/2008/2058. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,50%=62,50 €.

Le Receveur (Signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009021804/243/299.

(090023329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarant: Best of EurAsia (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Best of EurAsia (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014080/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06613. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarant: Best of EurAsia (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarant: Best of EurAsia (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014082/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06616. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarantPlus: Europa (2011), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Europa (2011), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014084/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06619. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarantPlus: Europa (2011), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Europa (2011), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014085/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06625. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarantPlus: Europa (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Europa (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014087/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06627. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

UniGarantPlus: Europa (2010), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Europa (2010), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009014088/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06629. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

**Finesti S.A., Société Anonyme,
(anc. Centrale de Communications Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
se tient

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Centre de Communications Luxembourg S.A., en forme abrégée CCLux, une société anonyme ayant son siège social à 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.864, constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 30 mai 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 29 avril 1999 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 30 mars 2000, (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Maquil, employé privé, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Bauer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Dominique Valschaerts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve et Monsieur Camille Thommes, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert du siège social de la Société.
2. Modification de la dénomination sociale de la Société.
3. Refonte complète des statuts de la Société.
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, les détenteurs de parts de fondateurs présents ou représentés, le mandataire des détenteurs de parts de fondateurs représentés ainsi que le nombre d'actions dans le capital social de la Société et de parts de fondateurs sont renseignés sur une liste de présence; cette liste, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés, le mandataire des détenteurs de parts de fondateurs représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés et des détenteurs de parts de fondateurs représentés, signées ne varient par tous les comparants, resteront également attachées au présent acte.

III. Que 146 actions nominatives et 37 parts de fondateurs, représentant la totalité des titres émis, sont présentes ou représentées à cette assemblée.

IV. Que l'intégralité du capital social et des parts de fondateurs étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du numéro 16 au numéro 11 de l'avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Cette résolution est prise par 183 votes en faveur, 0 vote contre et 0 abstention.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "FINESTI S.A." (ci-après la "Société").

Cette résolution est prise par 183 votes en faveur, 0 vote contre et 0 abstention.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société pour leurs donner désormais la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FINESTI S.A.", anciennement connue sous le nom "Centrale de Communications Luxembourg S.A.", en abrégé "CCLux" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège, ainsi que dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de prêter des services de gestion de sociétés ainsi que de prêter des services d'administration de tous genres y compris la réception, le traitement, la diffusion, la publication, l'achat et la vente de toute information commerciale, financière ou bancaire, ainsi que d'acquérir, de détenir et de céder des investissements dans toutes autres sociétés ou entreprises. D'une façon générale la Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utile à la réalisation de son objet social, lequel est à interpréter dans le sens le plus large.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 619.733,81), représenté par cent quarante-six (146) actions nominatives, d'une valeur nominale de quatre mille deux cent quarante-quatre euros et soixante-seize centimes (EUR 4.244,76) chacune, toutes entièrement libérées.

A côté des cent quarante-six (146) actions représentatives du capital social, la Société a émis trente-sept (37) parts de fondateur sans désignation de valeur nominale, incessibles, auxquelles sont attachés les droits tels que spécifiés à l'article 6 ci-après.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Une part de fondateur donne le même droit de vote et un droit patrimonial double par rapport aux bénéficiaires de la Société que les actions de la Société. Ainsi chaque part de fondateur donne droit dans les assemblées générales à une voix dans la même mesure qu'une action. Elle donne à son propriétaire le droit de participer aux dividendes déclarés et au boni de liquidation dans une double mesure par rapport aux actions émises par la Société.

Art. 7. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications légales prévues par la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles peuvent être transférées librement soit entre vifs, soit pour cause de mort.

Toute cession projetée et toute transmission pour cause de mort à un non actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe, doit, pour être opposable à la Société, être agréée préalablement par le Conseil d'Administration de la Société. A cet effet, le cédant, en cas de cession entre vifs, ou l'héritier, ou le légataire ou autre ayant-droit en cas de transmission autre qu'entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la Société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant-droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

En cas de non-agréation du cessionnaire, notifiée par lettre recommandée au cédant, dans les trente jours de la réception de la lettre recommandée par le Conseil d'Administration de la Société, tout actionnaire aura pendant un nouveau délai de trente jours le droit de manifester sa volonté, d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé au dernier alinéa du présent article, tout ou partie des actions offertes, par une communication écrite au Conseil d'Administration. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le Conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou autre ayant-droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs, la cession ou la transmission concernant les titres au sujet desquels, malgré l'absence d'agrément du Conseil d'Administration, un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la Société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au Conseil d'Administration.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable par expert, sur base de la valeur comptable établie, d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable la plus récente réajustée en ce qui concerne les titres en portefeuille à la vraie valeur marchande.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement ainsi que toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 10. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président du Conseil d'Administration ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée par écrit au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

L'avis de convocation doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'agenda provisoire de la réunion du Conseil d'Administration et doit être adressée au numéro de fax, à l'adresse e-mail respectivement à l'adresse postale indiquée par l'administrateur au Conseil d'Administration.

La convocation écrite doit être envoyée par le président ou par deux administrateurs. Chaque administrateur a le droit de rajouter un point à l'agenda en informant les autres administrateurs, au moins trois (3) jours avant la réunion.

Deux (2) administrateurs peuvent demander par écrit au président de convoquer une réunion du Conseil d'Administration. Le président doit alors convoquer le Conseil d'Administration de sorte à ce qu'il soit tenu dans les vingt (20) jours ouvrables à partir de la réception de cette demande.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter à toutes réunions du Conseil d'Administration en donnant une procuration à tout autre administrateur comme son mandataire, par écrit, par voie de courrier, télécopie, courrier électronique ou par toute autre voie de communication, une copie de la procuration étant suffisante pour prouver le mandat. Tout administrateur peut représenter au maximum deux de ses collègues.

Tout administrateur qui participe à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par toute autre mode de communication permettant à chacun de s'entendre mutuellement, de s'identifier de façon continue et de participer de manière effective à la réunion, est considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par ces modes de communication est considérée comme tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication est considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Conseil d'Administration dûment convoqué et tenu.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil d'Administration.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable

de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 15. Le Conseil d'Administration représente la Société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, lequel ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées générales

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jeudi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées extraordinaires au lieu désigné par le Conseil d'Administration.

Art. 20. L'assemblée générale entendra le rapport du Conseil d'Administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action ainsi que toute part de fondateur donne droit à une voix.

Tout actionnaire ou tout propriétaire de part de fondateur pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire ou porteur de part de fondateur aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 21. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la Loi.

Art. 22. Le Conseil d'Administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Toute convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 23. Le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée générale choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du Conseil d'Administration complètent le bureau.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée générale doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 27. Chaque année, au trente et un décembre, le Conseil d'Administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la Loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le Conseil d'Administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan

de la Société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la Loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Conseil d'Administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera distribué par décision de l'assemblée générale entre les actionnaires et les détenteurs de parts fondateurs à moins que des circonstances extraordinaires ne requièrent la constitution de réserves en vue d'assurer la continuation de la Société

Les dividendes seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le Conseil d'Administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le Conseil d'Administration en respectant les prescriptions légales.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions, et entre toutes les parts de fondateurs conformément à l'article 6 des présents statuts.

Disposition générale

Art. 31. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi."

Cette résolution est prise par 183 votes en faveur, 0 vote contre et 0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel Maquil, Maurice Bauer, Dominique Valschaerts et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC / 2009 / 4509. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009023416/7241/296.

(090030817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Rolling Protect 3SI DJ EURO STOXX 50®, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Rolling Protect 3^{SI} DJ EURO STOXX 50[®], in Kraft getreten am 13. Januar 2009, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Januar 2009.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009016300/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01668. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Rolling Bonus DivDAX® 2SI, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Rolling Bonus DivDAX® 2^{SI}, in Kraft getreten am 13. Januar 2009, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Januar 2009.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009016301/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01672. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

BM Microtech International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.855.

Debafin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.371.

Dice Music, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 45.448.

EMPA Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.728.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugements rendus en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société BM MICROTECH INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon a été dénoncé en date du 1^{er} avril 2004;
- la société DEBAFIN S.A., dont le siège social à L-8010 Luxembourg, 270, route d'Arlon;
- la société DICE MUSIC S.à r.l., avec siège social à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel a été dénoncé en date du 26 avril 2002;
- la société EMPA HOLDING S.A., dont le siège social à L-8010 Luxembourg, 148A, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 12 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
M^e Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009028433/8173/43.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06520. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06523. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06524. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06526. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

(090034745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

(090034746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

(090034748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Rolling Bonus DJ EURO STOXX 50® 2SI, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Rolling Bonus DJ EURO STOXX 50® 2^{SI}, in Kraft getreten am 13. Januar 2009, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Januar 2009.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009016302/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01677. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

March Fund II, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé March Fund II, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.02.2009.

Pour Pollux Funds S.A.
Société de gestion
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026314/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08347. - Reçu 100,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bonus Fonds DivDAX® 04/2015, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Bonus Fonds DivDAX® 04/2015, in Kraft getreten am 13. Januar 2009, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Januar 2009.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009016303/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01683. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50® 04/2015, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50[®] 04/2015, in Kraft getreten am 13. Januar 2009, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.
Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Januar 2009.

Structured Invest S.A.
Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2009016304/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01684. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

WGZ Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des WGZ Portfolio, welches am 30. Dezember 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009016660/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01813. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

March Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé March Fund, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.02.2009.

Pour Pollux Funds S.A.
Société de gestion
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009026316/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08352. - Reçu 126,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

WGZ Portfolio: EURO Zins, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des WGZ Portfolio: EURO Zins, welches am 30. Dezember 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016667/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01811. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarantPlus: Dividendenstars (2013), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Dividendenstars (2013), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016671/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01817. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarantPlus: Dividendenstars (2013), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Dividendenstars (2013), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016674/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01821. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Nummus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.957.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Camille MINES, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

There appeared Osiris Trustees Limited, trustee of Nummus Trust, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 0ZE, Channel Islands (the Shareholder),

here represented by Luc SALES, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in Jersey on February 16th 2009.

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies (the Companies Act 1915), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities (including Genussscheine) in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or natural persons.

The Company may also finance its activities through the issue of Genusrechte.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, hedging transactions and similar transactions.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall not participate in an activity in the financial sector on a professional basis as referred to in the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Nummus S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. Amendments to the share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the meeting of the shareholders, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible vis-à-vis the Company, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Companies Act 1915.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed,

revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each meeting of the board of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his or their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the

Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up through contribution in cash by the Shareholder, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately evaluated at EUR 1.900,-

Resolutions of the Shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Alain Delobbe, born on 02 March 1971 in Dinant (Belgium), private employee, having his business address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Alexandre Dumont, born on 27 December 1975 in Huy (Belgium), private employee, having his business address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Craig Zecca, born on 20 March 1967 in New York (USA), private employee, having his business address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
3. the registered office of the Company is established at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in the Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Osiris Trustees Limited, fiduciaire de Nummus Trust, une société constituée et existant sous les lois de Jersey ayant son siège social sis 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 0ZE, Channel Islands (l'Associé),

ici représentée par Luc SALES, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 16 février 2009,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (incluant Genussscheine), sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à des personnes physiques.

Société peut également financer ses activités à travers l'émission de Genusssrechte.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres, ainsi que toutes opérations de couverture ou d'exposition ainsi que toutes opérations similaires.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, direct ou indirect, et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société ne pourra pas exercer une activité du secteur financier à titre professionnel telle que désignée par la loi du 10 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prendra la dénomination de "Nummus S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Toute cession des parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales doivent être cédées conformément aux conditions posées l'article 189 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, le cas échéant, d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et

remplacés par l'assemblée des associés sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ressortissent à la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée au conseil de gérance. Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserve. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du

capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par l'Associé, de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à un montant de 1.900,-.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 3 (trois);
2. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Alain Delobbe, né le 2 mars 1971 à Dinant (Belgique), employé privé, ayant son adresse professionnelle sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Alexandre Dumont, né le 27 décembre 1975 à Huy (Belgique), employé privé, ayant son adresse professionnelle sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
 - Craig Zecca, né le 20 mars 1967 à New York (USA), employé privé, ayant son adresse professionnelle sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
3. le siège social de la Société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. SALES, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 février 2009. Relation: CAP/2009/550. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 20 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009028661/225/327.

(090035346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II, welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009016677/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01825. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantPlus: Dividendenstars (2013) II, welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.
Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009016679/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01830. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniFavorit, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniFavorit, welches am 30. Dezember 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009016683/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01838. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniFavorit, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniFavorit, welches am 30. Dezember 2008 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009016685/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01839. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarant: Global Titans 50 (2011) II, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarant: Global Titans 50 (2011) II, welches am 18. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016687/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01843. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarant: Global Titans 50 (2011) II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarant: Global Titans 50 (2011) II, welches am 18. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016688/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01847. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011), Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016917/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01849. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011), Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniGarantDoubleChance: Global Titans 50 (2011), welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016918/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01852. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as management company to the Portfolio, is putting the Portfolio into liquidation as of February 27, 2009, due to the reception of a request, of the unitholders, for the redemption of all the units of TOP MANAGERS SELECTION - Western Asset US Short Duration Portfolio.

Luxembourg, February 27, 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009029491/1232/11.

UniMoneyMarket: EURO 2, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement des UniMoneyMarket: EURO 2, welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016920/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01832. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

UniMoneyMarket: EURO 2, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des UniMoneyMarket: EURO 2, welches am 8. Dezember 2008 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2008.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016921/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01835. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

FT Global, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das mit Wirkung vom 1. April 2009 gültige Verwaltungsreglement FT GLOBAL April 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Februar 2009.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Unterschriften

Référence de publication: 2009026279/2393/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08760. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue de Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

Le règlement de gestion prenant effet le 11 février 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Schroder Property, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027378/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08435. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Wind Acquisition Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.826.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 février 2009

1. Monsieur Fabio CECCARJELLI, directeur financier, né à Como (Italie), le 13 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Strasbourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Fabio CECCARELLI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6/2/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Finance II S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024035/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

—
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 30 juin 2008*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de confier la surveillance de la société à un réviseur d'entreprises et appelle à ce poste la société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 CAPELLEN (Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-43.298. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

Signature

Président

Référence de publication: 2009023907/1383/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

«AI + S. à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.912.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2009024166/7851/11.

(090025104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 19 Novembre 2008 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'au 7 Janvier 2014:

- Delphine Tempe, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg,
- Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2007:

Deloitte S.A., société ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré à la Chambre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67 895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2008.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009023909/9606/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07040. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

—
EXTRAIT

En date du 29 décembre 2008, Arconas International Limited a cédé toutes ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales de classe B à la société Piedra del Aguila Investment Limited, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social à Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse, et inscrite auprès du registre des sociétés de Suisse sous le numéro CH-020.3.030.177-0;
- 100 parts sociales de classe C à la société Miscante Holding Limited, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social à Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse, et inscrite auprès du registre des sociétés de Suisse sous le numéro CH-020.3.030.175-7;
- 100 parts sociales de classe D à la société Tronador Holding Limited, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social à Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse, et inscrite auprès du registre des sociétés de Suisse sous le numéro CH-020.3.030.174-9; et
- 100 parts sociales de classe E à la société Aladino Holding Limited, une société constituée sous les lois suisses, ayant son siège social à Stockerstrasse 23, 8002 Zurich, Suisse, et inscrite auprès du registre des sociétés de Suisse sous le numéro CH-020.3.030.176-5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009024106/260/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Modelo 1a S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.089.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Delphine Tempe, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Monsieur Stefan Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023910/9917/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03280. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 Décembre 2008 que DSI Reserve GmbH, ayant son siège social à Königsteiner Straße 68, 65812 Bad Soden im Taunus, Allemagne, inscrite au Commercial register of the local court of Königstein sous le numéro HRB 7138; a transféré 200.000 parts sociales de catégorie B de la société DSI Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109 150 à DSI Holding S.A, une société anonyme, établie à Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109 149.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales Catégorie A	Nombre de parts sociales Catégorie B
DSI Holding S.A, prénommé	2.000.000	200.000
Howard Poulson, domicilié à Clock House, 6 St, Mongah's Court, Copgrove, Harrogate, HG3 3TY, Royaume-Unis		50.000
MFG MEP GmbH, ayant son siège social au 46, Mainzer Landstrasse, 60325 Frankfurt-am-Main, Allemagne		250.000
Total	2.000.000	500.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 02 Février 2009.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009023915/9853/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03273. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Modelo 1a S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.089.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 Janvier 2009 que:

- la société FACTS Services S.à.r.l., ayant son siège social à 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2009.

Il résulte des résolutions prises par une seconde assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 Janvier 2009 que:

- la société FACTS Services S.à.r.l., ayant son siège social à 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023911/9917/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03284. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.505.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 4 décembre 2008

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Gilbert ANGELELLI, né à Villerupt, (France), le 30 juillet 1967, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue René Cassin, (France) de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Ralph MOGICATO, demeurant à CH-8311 Brütten, Steinlerstrasse, 21, (Suisse),

- Monsieur Sivaramakrishnan RAMAMOORTHY, demeurant à CH-1203 Genève, 50, avenue d'Aire, (Suisse), et

- Patrick JACCOUD, né le 2 décembre 1961 à Annecy-le-Vieux (France) demeurant 113, route de Livron, F-74100 Vétraz Monthoux.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Patrick JACCOUD.

Référence de publication: 2009023912/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.264.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009023913/9891/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03276. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Vespucci Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 133.525.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009023916/9003/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03272. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 9 novembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale de la société Central European Warsaw Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l. ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	19.999	parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	1	part sociale
TOTAL	20.000	parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009023995/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04467. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Vespucci Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.382.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009023918/9001/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03271. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Vespucci Sub Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.636.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2009.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009023919/9000/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03270. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Nurun Wahid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 141.884.

—
Assemblée générale extraordinaire de la société en date du 25.09.08

L'associé unique de la société NURUN WAHID S.à r.l., à savoir Monsieur Wahid CHOWDHURY, décide de transférer le siège social de la prédite société, à partir de ce jour, de L-1260 Luxembourg, 6, rue de Bonnevoie vers L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

Luxembourg, le 09/02/09.

Référence de publication: 2009024029/9931/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04443. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

S.G.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.747.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 novembre 2008 que:

- la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude WEIS.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009023924/5387/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Blanchisserie de la Sûre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 3F, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.142.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession sous seing privé conclu en date du 8 juin 2008 que:

Monsieur Bernard RULENS, demeurant à B-6630 Martelange, 8, rue de la Hardt, a cédé l'entière des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales à Monsieur Sébastien THIBAL, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023946/1933/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Overland, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.682.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 169 du 18 février 2003. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 618 du 24 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVERLAND

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024185/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04017. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090025345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège au social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wentworth S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023979/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01759. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Vingt-Quatre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.213.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège au social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vingt-Quatre Investissements S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023981/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01761. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090024862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.842.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège au social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUISSE ALPINE ENERGIE NOUVELLE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009023982/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

3M Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.189.

—
Extrait des résolutions de l'associé de la Société en date du 3 février 2009

En date du 3 février 2009, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Madame Natasja Goudriaan-Sprangers en tant que Gérant B de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Mademoiselle Christel Damaso, Gérant A

Monsieur Frank Weidema, Gérant A

Monsieur Olivier Hermann, Gérant B

Monsieur Henry W. Gjersdal, Gérant B

Monsieur Jad Hussein, Gérant B

Madame Sarah M. Grauze, Gérant B

Mademoiselle Janet L. Yeomans, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

3M Global Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009023985/6565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.250.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège au social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009023996/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.
